

Maire de Royan

Bâtiments à reporter

DÉPARTEMENT de la

1402

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Charente-Maritime

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT

ROCHEFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

ROYAN

Séance du 2 Décembre 1947

OBJET :

Frais de cantine des enfants

L'an mil neuf cent quarante sept, le deux du mois de Décembre, le Conseil Municipal de Royan

s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. REGAZONI Ch. Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 27 Nov. 1947

BOISSEAU

NOMBRE

Conseillers municipaux ayant pris part au vote :

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veysière, Rochedereux, Chamboulan, Prugnaud, Bujard, Bouchet, Chollét, Pérandaud, Baudet, Reutin, Mel-le Rikosky, Chazeaud, Pouget, Jacquet, Thitton, Counil, Main, Dufour, Guillaud, Seugnet Cousinet, Moulinas, Domecq.

Absents : MM. Métadier, Brotreau, Simon

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil décide que les frais de cantine des enfants Boisseau fréquentant l'école de Perpigna seront pris en charge par le bureau de bienfaisance ainsi que le propose la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance dans sa séance du 2 Décembre 1947.

Tout extrait conforme : Le Maire,

Fait et délibéré à Royan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :  
Le Maire,

*[Handwritten signature]*